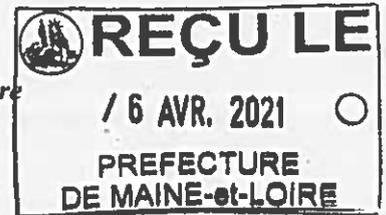




MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 29 mars 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 23 mars 2021  
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 41*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoît PILET, Mme LEBEAUPIN, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI (départ après la DEL-2021-66), Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Elsa RICHARD, M. Vincent FEVRIER.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir de la DEL 2021-67)

Le Conseil a nommé secrétaire, M. Roch BRANCOUR.



**Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2021.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**  
**N°1 (dans l'ordre du jour)**

*Référence : DEL-2021-64*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Budget primitif 2021**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté au conseil municipal du 22 février 2021. Cette présentation du Budget Primitif décline pour 2021 la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité depuis 2014.

Dans un contexte inédit et malgré les charges induites par la crise, cette stratégie nous permet aujourd'hui de disposer de fondamentaux financiers solides pour proposer un BP 2021 qui décline concrètement les priorités de ce nouveau mandat (renouvellement urbain, culture et transition écologique). Ce budget présente ainsi les caractéristiques financières suivantes :

- **Un budget de fonctionnement maîtrisé pour financer nos priorités et préserver notre capacité à investir :**
  - Une légère augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 1,2%), principalement liée au renforcement des subventions (80% de ces crédits sont programmés pour les secteurs de la solidarité et de la culture) et aux dépenses « COVID » (masques, gel...),
  - Une stabilité des recettes de fonctionnement (+ 0 %) sans augmentation des taux de fiscalité,
  - Une épargne brute de 22,2 M€ et une épargne nette de 10,8 M€ avec des niveaux proches de celles du BP 2020 (hors reprise exceptionnelle du résultat de l'EPARC dans le BP 2020)
  
- **Un budget d'investissement de 65 M€ dont plus de la moitié dédiée aux 3 priorités du mandat qui prévoit :**
  - **Le renouvellement urbain** avec des nombreux équipements (groupe scolaire Pierre et Marie Curie, piscine à Belle Beille, gymnase de l'Europe à Monplaisir, pôle éducatif rue Haarlem, ...) ou le renforcement du vivre ensemble dans notre ville (Budget Participatif, Maison de quartier des 3 Mâts et des Hauts de Saint Aubin, nouveau commissariat de police à la Roseraie, ...),
  - **La culture** avec le lancement des études sur les engagements majeurs de ce mandat (nouvelle scène de musiques actuelles, muséum, médiathèque Toussaint, abbaye du Ronceray ...)
  - **La transition écologique** qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques (le Plan Vélo, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire intelligent, les actions spécifiques sur le végétal, schéma directeur des paysages angevins, forêt urbaine...)
  
- **Une stratégie de désendettement progressif** : il n'y aura aucune augmentation de l'encours de dette en 2021 et la capacité de désendettement prévisionnelle est proche des 7 ans (seuil d'alerte à 12 ans).

**Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour un développement solidaire de notre territoire ont été les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2021.**

Vous trouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

## ➤ LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES ET LA BALANCE GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020
Recettes	221,9	223,0	228,2	228,2	0,0%
Dépenses (hors intérêts de la dette)	202,9	199,9	201,5	204,0	1,2%

EPARGNES en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020
Epargne de gestion	19,0	23,1	26,6	24,2	-9,0%
Frais financiers	2,5	2,7	2,3	1,9	-13,9%
Epargne brute	16,5	20,4	24,3	22,2	-8,6%
Amortissement du capital	8,7	9,3	11,0	11,4	3,3%
Epargne nette	7,8	11,1	13,3	10,8	-18,5%

INVESTISSEMENT en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020
Recettes (hors épargne nette)	83,4	73,0	57,2	54,2	-5,2%
Dépenses (hors rbst en capital de la dette)	91,2	84,1	70,5	65,0	-8%

TOTAL en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020
Recettes Fct + Inv (hors épargne nette)	305,3	296,0	285,3	282,4	-1,0%
Dépenses Fct + Inv (hors annuité de la dette)	305,3	296,0	285,3	282,4	-1,0%

FONCTIONNEMENT									
RECETTES	2020	2021	Ecart 2020 / 2021	% 2019 / 2020	DEPENSES	2020	2021	Ecart 2020 / 2021	% 2019 / 2020
Impôts et taxes	126 040	127 058	1 018	0,8%	Dépenses de personnel	115 467	116 813	1 346	1,2%
Dont Taxe Foncière et Taxe d'Habitation	102 053	102 925	872	0,9%	Subventions	40 670	40 956	286	0,7%
Dont Attribution de Compensation et DSC	11 278	11 278	0	0,0%	Subventions et participations	28 170	28 256	86	0,3%
Dont Autres taxes	12 709	12 855	146	1,1%	CCAS	12 500	12 700	200	1,6%
Dotations subventions et Participations	69 456	70 313	857	1,2%	Autres dépenses de fonctionnement	45 436	46 268	832	1,8%
Dont DGF	28 715	28 800	85	0,3%	Dépenses liées à la crise sanitaire	-	497	497	
Dont DSU	18 467	19 800	1 333	7,2%	Total	201 573	204 037	2 464	1,2%
Dont DNP	2 788	2 824	56	2,0%	Epargne de gestion	26 590	24 185	-2 405	-9,0%
Dont autres dotations	19 506	18 889	-617	-3,2%	Intérêts de la dette *	2 252	1 940	-312	-13,9%
Produits financiers	850	750	-100	-11,8%	Epargne Brute	24 338	22 245	-2 093	-8,6%
Produits exceptionnels	3 177	1 251	-1 926	-60,6%	Capital de la dette	11 041	11 408	367	3,3%
Produits des services et autres recettes	28 640	28 850	210	0,7%	Epargne Nette	13 297	10 837	-2 460	-18,5%
Total	228 163	229 222	59	0,9%					

INVESTISSEMENT									
RECETTES	2020	2021	Ecart 2020 / 2021	% 2019 / 2020	DEPENSES	2020	2021	Ecart 2020 / 2021	% 2019 / 2020
Epargne Nette	13 297	10 837	-2 460	-18%	Dépenses et subventions d'Equipement	59 163	56 349	-2 814	-5%
Dotations, fonds divers et autre	6 544	7 150	606	9%	Gestion déléguée de la Voirie	8 092	7 171	-921	-11%
Dont FCTVA	6 200	6 700	500	8%	Dépenses Imprévues	3 206	1 497	-1 709	-53%
Subventions et autres	13 965	11 127	-2 838	-20%					
Gestion déléguée de la Voirie	8 092	7 171	-921	-11%					
Cessions	7 106	7 335	229	3%					
Emprunt	11 041	11 408	367	3%					
Reprise anticipée des résultats	10 416	9 989	-427	-4%					
Total	70 461	65 017	-5 444	-8%	Total	70 461	65 017	-5 444	-8%

## PRECISION METHODOLOGIQUE :

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2021, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à **228,2 M€** en recettes réelles et **204 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

### ■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2021 restent globalement stables par rapport à 2020 mais recouvrent des évolutions variées :

RECETTES	2020	2021	K€ 2020/2021	% 2020/2021
<b>Impôts et taxes</b>	<b>126 040</b>	<b>127 058</b>	<b>1 018</b>	<b>0,8%</b>
<i>Dont Taxes Foncières et Taxe d'Habitation</i>	<i>102 053</i>	<i>102 925</i>	<i>872</i>	<i>0,9%</i>
<b>Dotations subventions et Participations</b>	<b>69 456</b>	<b>70 313</b>	<b>857</b>	<b>1,2%</b>
<b>Produits des services, financiers, exceptionnels et autres</b>	<b>32 667</b>	<b>30 851</b>	<b>- 1 816</b>	<b>-5,6%</b>
<b>Total</b>	<b>228 163</b>	<b>228 222</b>	<b>59</b>	<b>0,0%</b>

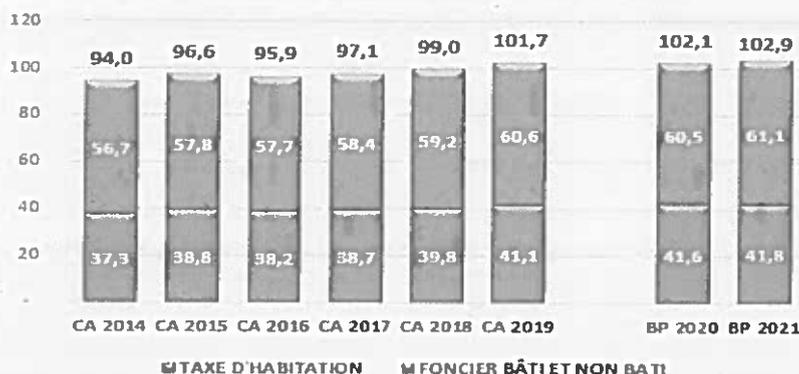
#### ► IMPOTS ET TAXES : 127 M€

#### ❖ TAXES FONCIÈRES ET TAXE D'HABITATION : 102,9 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites avec prudence sur une progression de + 0,5 % des bases fiscales notifiées en 2020 (coefficient de revalorisation des valeurs locatives prévu par la Loi de Finances pour 2021 de + 0,2 % et évolution physique de + 0,3%).

En 2021, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 102,9 M€, sous réserve de la notification définitive des bases fiscales par les services de l'Etat. En termes d'évolution, ce projet de BP 2021 fait donc apparaître une légère hausse du produit fiscal par rapport aux prévisions 2020.

### EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL DEPUIS 2014



Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

En €	BP 2020	BP 2021	Ecart en €	% d'évolution
Taxe d'habitation	41 600 000	41 807 778	207 778	0,5%
Taxe sur le foncier bâti	60 238 000	60 907 400	669 400	1,1%
Taxe sur le foncier non bâti	215 000	210 000	- 5 000	-2,3%
<b>Total Produit Fiscal</b>	<b>102 053 000</b>	<b>102 925 178</b>	<b>872 178</b>	<b>0,9%</b>

NB : Globalement, nos estimations d'évolution pour ce BP 2021 sont basées sur les montants de produits notifiés en 2020 de 102,4 M€ (montant légèrement supérieur aux estimations du BP 2020 de 102,05 M€).

#### La réforme de la taxe d'habitation :

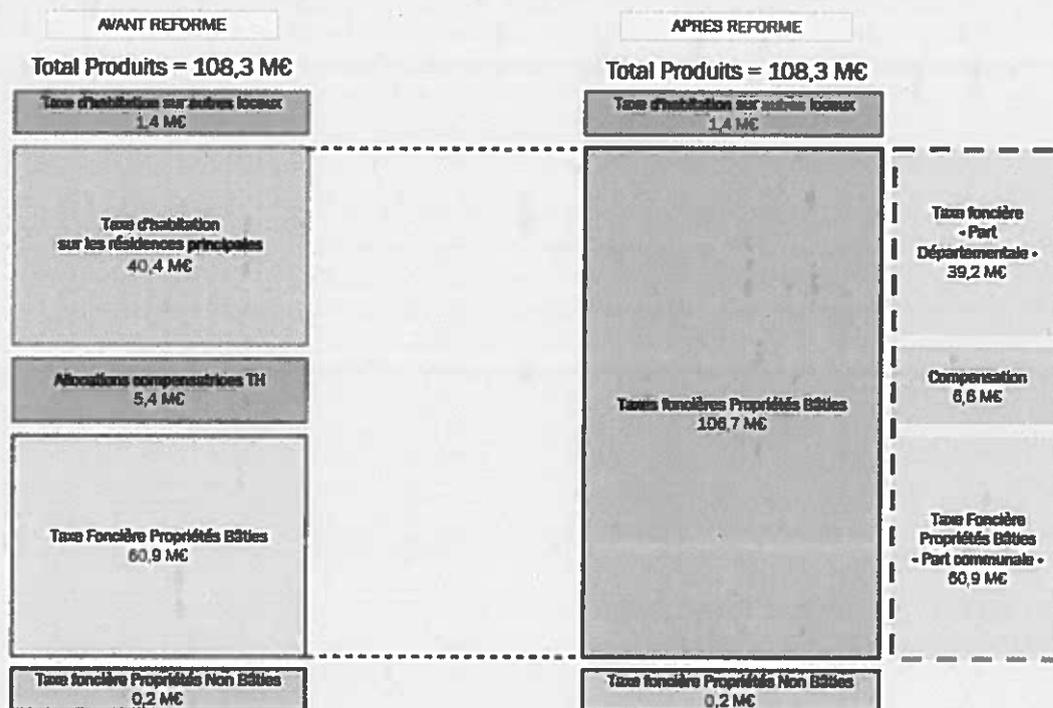
Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus. A compter de 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est désormais un impôt national.

Pour compenser la perte de ce produit fiscal, la Ville d'Angers se voit transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département en 2020, ainsi que le taux départemental (21,26%) qui viendra s'additionner au taux communal (32,98%), soit 54,24%.

Le produit de TFPB départemental ne permettant pas de compenser totalement la collectivité un coefficient correcteur s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la Ville d'Angers. La valeur définitive de ce coefficient correcteur sera déterminée courant 2021.

Par simplicité, la présentation du présent rapport est faite à périmètre constant et ne traduit pas dans les tableaux et graphiques le remplacement du produit de taxe d'habitation par la taxe foncière départementale pour la Ville. Pour autant, cette évolution entraîne les conséquences suivantes dans la maquette budgétaire :

## Compensation du produit de THRP pour la Ville d'Angers - BP 2021



Plus précisément, les allocations compensatrices de taxe d'habitation sont intégrées dans le nouveau montant de la taxe foncière. Le nouveau montant de fiscalité ménage passe donc à 108,3 M€ (60,9 M€ + 45,8 M€ + 1,6 M€) dans la nouvelle maquette.

### ❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE : 11,3 M€

Le montant des dotations du BP 2021 versées par la Communauté Urbaine reste stable à 11,3 M€ en 2021. Ce montant se décompose en 5,3 M€ pour l'Attribution de Compensation (montant fixé par Angers Loire Métropole lors de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

### ❖ AUTRES TAXES : 12,8 M€

Les autres prévisions du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont de 12,8 M€, contre 12,7 M€ pour 2020. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés :

- ✓ Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) évalué à 2,6 M€ pour 2021 contre 2,5 M€ en 2020,
- ✓ La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (6,5 M€),
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,5 M€),
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (0,7 M€).

► **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 70,3 M€**

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) forment l'essentiel des recettes de ce chapitre budgétaire : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine (DSU).

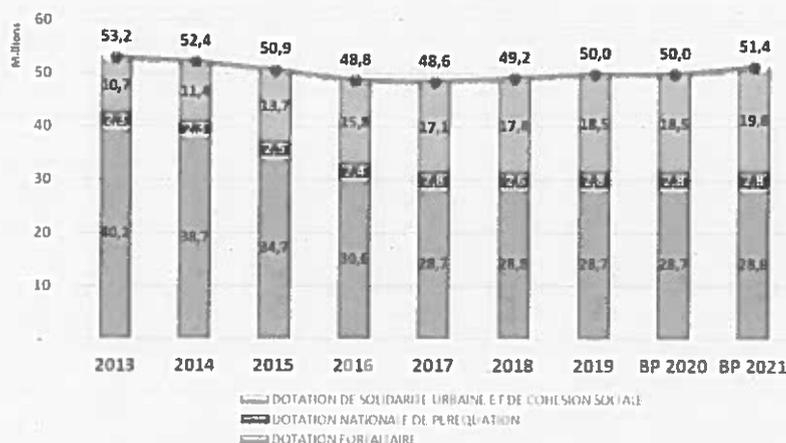
En €	BP 2020	BP 2021	Ecart en €	% d'évolution
Dotation forfaitaire/DSU/DNP	49 950 846	51 424 223	1 473 377	2,9%
Autres dotations	19 505 473	18 888 591	-616 882	-3,2%
<i>dont FCTVA fonctionnement</i>	75 000	75 000	0	0,0%
<i>dont dotation politique de la ville</i>	3 800 000	2 900 000	-900 000	-23,7%
<i>dont allocations compensatrices</i>	5 750 000	6 357 543	607 543	10,6%
<i>dont participations et autres dotations</i>	9 880 473	9 556 048	-324 425	-3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>69 456 319</b>	<b>70 312 814</b>	<b>856 495</b>	<b>1,2%</b>

❖ **DGF : DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP : 51,4 M€**

Pour 2021, nos estimations de DGF se décomposent de la manière suivante :

- Une dotation forfaitaire, prévue à 28,8 M€, stable par rapport aux notifications 2020
- Une dotation nationale de péréquation, prévue à 2,8 M€, stable également par rapport aux notifications 2020,
- Une dotation de solidarité urbaine, prévue à 19,8 M€ avec une progression de 7,2% soit + 1,4 M€ par rapport au BP 2020 et + 0,6 M€ par rapport au projet de CA 2020 (Pour mémoire : hausse de 90 M€ de l'enveloppe nationale en 2021).

Evolution de la DGF depuis 2013



❖ **AUTRES DOTATIONS : 18,9 M€**

**Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :**

- ✓ L'inscription au budget primitif de 75 000 € de FCTVA en fonctionnement lié aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie,
- ✓ **Les allocations compensatrices pour 6,4 M€.** Ce montant cumule deux types d'allocations :
  - D'une part : les allocations compensatrices de taxe d'habitation correspondant à des dispositifs d'exonérations. Ces allocations représentent 5,4 M€ au BP 2021 et correspondent aux notifications 2020 (cf schéma sur la réforme de la taxe d'habitation).
  - D'autre part : les autres allocations compensatrices pour 1 M€ sont également stables entre 2020 et 2021.
- ✓ **Les participations et autres dotations représentent 12,5 M€.** Il s'agit notamment :
  - **Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales** pour 5,7 M€ en baisse de presque 5 % par rapport au BP 2020. Ce montant est dédié pour 4,6 M€ à la petite enfance et pour 1,1 M€ aux accueils de loisirs.
  - **De la dotation politique de la Ville (DPV)** avec 2,9 M€ de versement programmé en 2021. Cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville. Pour mémoire, un volume important de crédits était programmé en 2020 compte tenu de la fin de certains projets d'investissement financés sur le précédent mandat (hôtel des associations notamment) et génère ainsi une baisse prévisionnelle des crédits 2021 de - 0,9 M€.
  - **La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation** qui restent stables à 0,92 M€.

► **PRODUITS DES SERVICES, PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 30,8 M€**

❖ **PRODUITS DES SERVICES : 23,8 M€**

En légère hausse de + 0,7% entre 2020 et 2021, le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer :

- **Les diverses redevances pour 6,6 M€ :**
  - ✓ les redevances d'occupation du domaine public communal (droits de voirie, marchés de plein air...) : 0,5 M€,
  - ✓ les redevances à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire) : 2,9 M€,
  - ✓ les redevances à caractère social (Crèches, accueil loisirs, garderie) : 2,4 M€,
  - ✓ les redevances à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèque) : 0,8 M€.
- **Les droits de stationnement pour 4,7 M€,**
- **Les remboursements opérés par Angers Loire Métropole à la Ville au titre des frais de personnel pour les compétences voirie et éclairage public (8 M€ au titre des compétences déléguées en gestion aux communes).**

❖ **PRODUITS FINANCIERS : 0,7 M€**

Le chapitre budgétaire 76 « produits financiers » intègre une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité pour 0,75 M€ (en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2020).

❖ **PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 6,3 M€**

Ce poste budgétaire (qui regroupe le chapitre budgétaire 013 « atténuation de charges », le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et le chapitre 77 « recettes exceptionnelles ») a fait l'objet d'une prévision à hauteur de 6,3 M€. Elle se compose de la manière suivante :

- **Atténuation de charges** : 1,6 M€ notamment pour la participation des agents aux tickets restaurants (1,3 M€),
- **Autres produits de gestion courante** : 3,5 M€ retracent notamment les loyers estimés pour 2021 (1,8 M€) et les redevances versées par les concessionnaires (1,7 M€),
- **Recettes exceptionnelles** : 1,2 M€ notamment au titre des indemnités d'assurance. Pour mémoire, ce poste baisse d'environ 2 M€ suite à la reprise exceptionnelle des résultats de l'EPARC dans les prévisions du BP 2020.

Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

■ **DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISÉES**

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une augmentation de 1,2 % par rapport au BP 2020. Les évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	2020	2021	Ecart 2020 / 2021	% 2020 / 2021
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>115 467</b>	<b>116 813</b>	<b>1 346</b>	<b>1,2%</b>
<b>Subventions et participations</b>	<b>40 670</b>	<b>40 956</b>	<b>286</b>	<b>0,7%</b>
<i>Subventions et participations</i>	<i>28 170</i>	<i>28 256</i>	<i>86</i>	<i>0,3%</i>
CCAS	12 500	12 700	200	1,6%
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 436</b>	<b>46 268</b>	<b>832</b>	<b>1,8%</b>
<i>Dépenses liées à la crise sanitaire</i>	-	491	491	
<b>Total</b>	<b>201 573</b>	<b>204 037</b>	<b>2 464</b>	<b>1,2%</b>

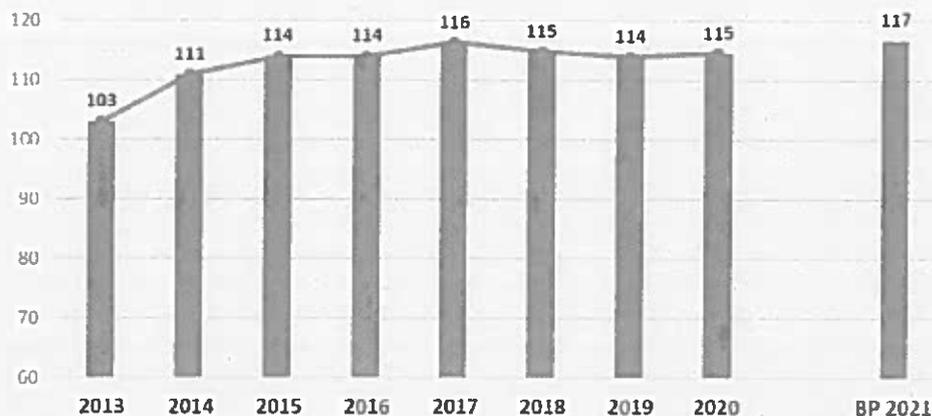
▶ **DÉPENSES DE PERSONNEL : 116,8 M€**

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 115,5 M€ prévus au BP 2020 à 116,8 M€ en 2021. Ce résultat est la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire.

Cette politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, les effectifs et les compétences nécessaires.

Le graphique ci-dessous illustre les effets de cette démarche engagée depuis plus de cinq ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 116 M€ après des années de croissance élevée avant 2014.

Evolution des dépenses des charges de personnel depuis  
2013 en M€



Pour compléter ces éléments et donner du sens à ce volume majoritaire des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il peut être présenté une ventilation de cette masse salariale prévisionnelle par politique publique :

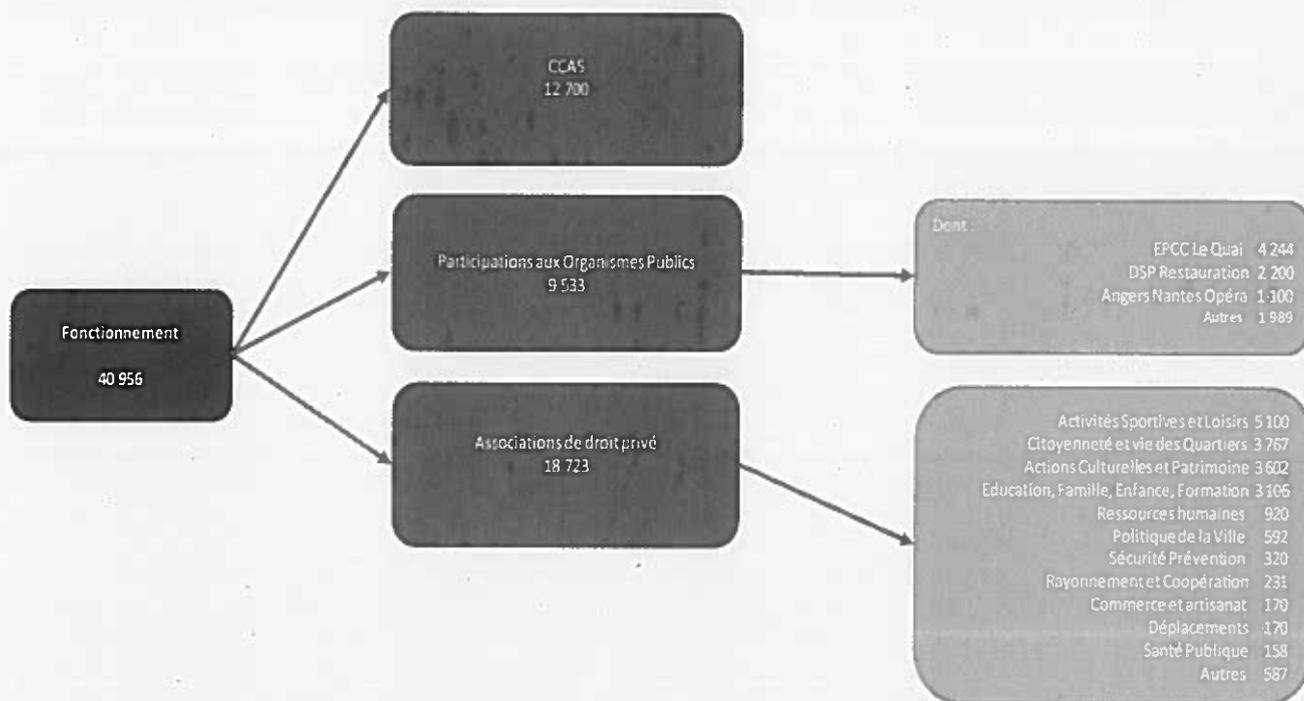
Politique publique	% prévisionnel de masse salariale	Commentaires
Politiques éducatives, culturelles et sportives	46%	dont Education / enfance 23,5% et culture 14%
Cadre de vie service proximité	14%	
Aménagement et développement du territoire	11%	
Solidarités actives et sociales	7%	Non compris les agents du CCAS
Appui et pilotage des politiques publiques	22%	Bâtiments, ressources humaines et autres

#### ► SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 41 M€

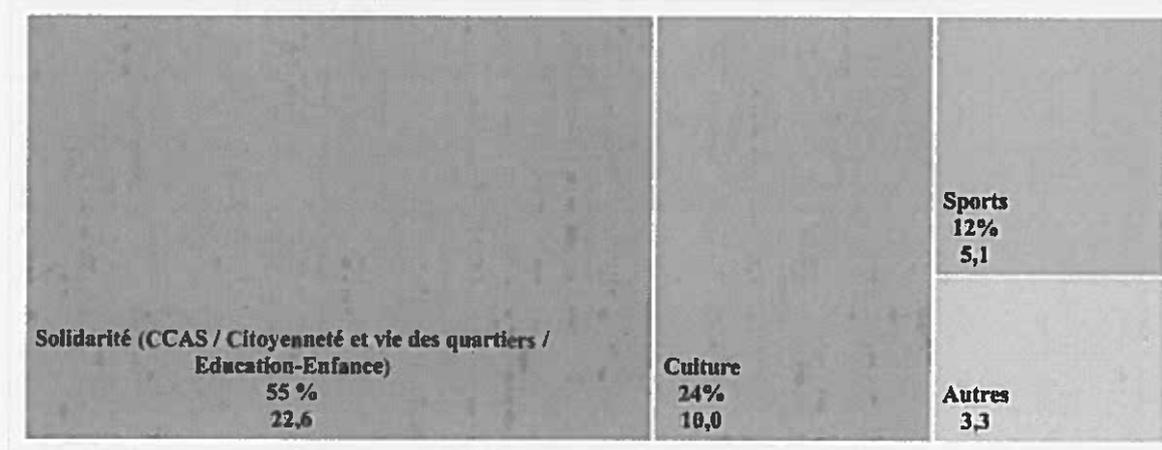
Les subventions et participations de fonctionnement passent de 40,7 M€ à 41 M€ soit une augmentation de + 0,7 %. Cette hausse globale masque une réalité différenciée qui peut se traduire par :

- Une augmentation pour la subvention versée au CCAS de 200 k€,
- Une augmentation pour les participations et les subventions versées aux associations de + 0,3 %,

Les graphiques suivants complètent ces éléments et illustrent la structure des subventions et participations de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :



Cette présentation peut être enrichie par le graphique ci-dessous qui matérialise la place prépondérante (79 % des 41 M€) donnée aux secteurs de la solidarité et de la culture au sein de ce budget pour 2021.



► **AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 46,3 M€**

Les autres frais de fonctionnement augmentent de BP à BP de + 1,8 % soit une augmentation d'environ + 0,8 M€, cette évolution s'explique très majoritairement par les dépenses supplémentaires engendrés par la Covid 19 (+ 0,5 M€ pour l'achat de masques, de gels et autres produits associés).

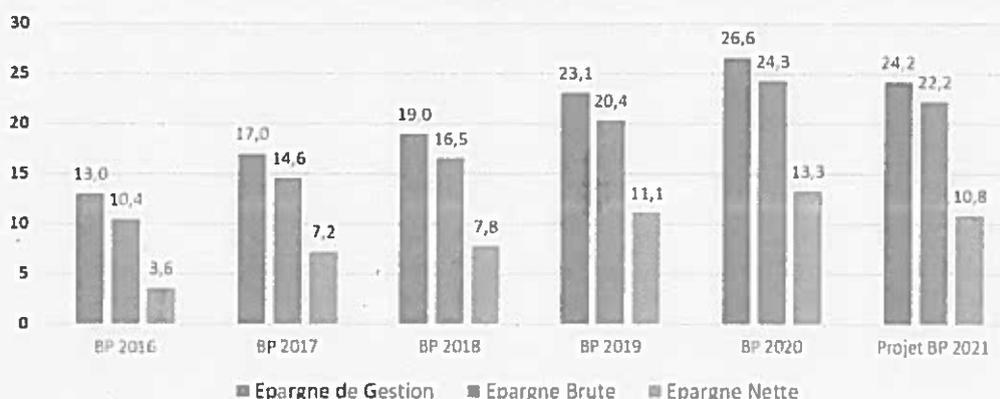
Pour mémoire, ce poste budgétaire est composé pour 41,7 M€ (soit 90 % du total) des dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » qui regroupe les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les assurances, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

## ■ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE

L'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) et la stabilité des recettes de fonctionnement conduisent à diminuer quelque peu l'épargne de gestion de BP à BP. On passe ainsi à 24,2 M€ contre 26,6 M€ au BP 2020 (soit -2,4 M€). Le niveau d'épargne brute reste quasi stable hors recette exceptionnelle 2020 (reprise du résultat de l'EPARC de 2 M€ dans le BP 2020),

L'épargne nette (obtenue après soustraction des annuités de dette à l'épargne de gestion) est également en légère baisse et se situe à presque 11 M€.

Evolution des niveaux épargnes depuis le passage en CU  
chiffres du BP en M€



## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le budget 2021, les crédits de la section d'investissement s'établissent à :

- 65 M€ en dépenses réelles (hors remboursement en capital de la dette),
- 54,2 M€ en recettes réelles (hors épargne nette).

## ■ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 65 M€ AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE DES ANGEVINS

Conformément aux éléments présentés lors du dernier débat d'orientation budgétaire, l'année 2021 sera rythmée à la fois par la fin d'un certain nombre de chantiers et l'amorce de nouveaux projets structurants pour notre Ville. Les priorités du mandat (renouvellement urbain, culture et transition écologique) structurent cet ensemble en représentant ainsi plus de la moitié des dépenses programmées en 2021.

Au cœur de ces investissements, les équipements liés au renouvellement urbain (livraison du groupe scolaire Pierre et Marie Curie prévu fin septembre, piscine à Belle Beille, gymnase de l'Europe à Monplaisir, pôle éducatif rue Haarlem, ...) représentent avec 11 M€ (soit 17 % du total) un des premiers postes d'investissement de ce budget.

**D'autres équipements pour un meilleur vivre ensemble** dans notre ville sont également au programme de cette année budgétaire 2021 (Budget Participatif, Maison de quartier des 3 Mâts et des Hauts-de-Saint-Aubin, nouveau commissariat de police à la Roseraie, nouveaux locaux pour les Restos du cœur, lancement des travaux pour le nouvel accueil de loisirs des Hauts-de-Saint-Aubin, Rives vivantes, Rénovation de l'ancienne patinoire du Haras...).

**La culture** n'est pas en reste avec le lancement des études sur des engagements majeurs de ce mandat : nouvelle scène de musiques actuelles, muséum, médiathèque Toussaint, abbaye du Ronceray notamment.

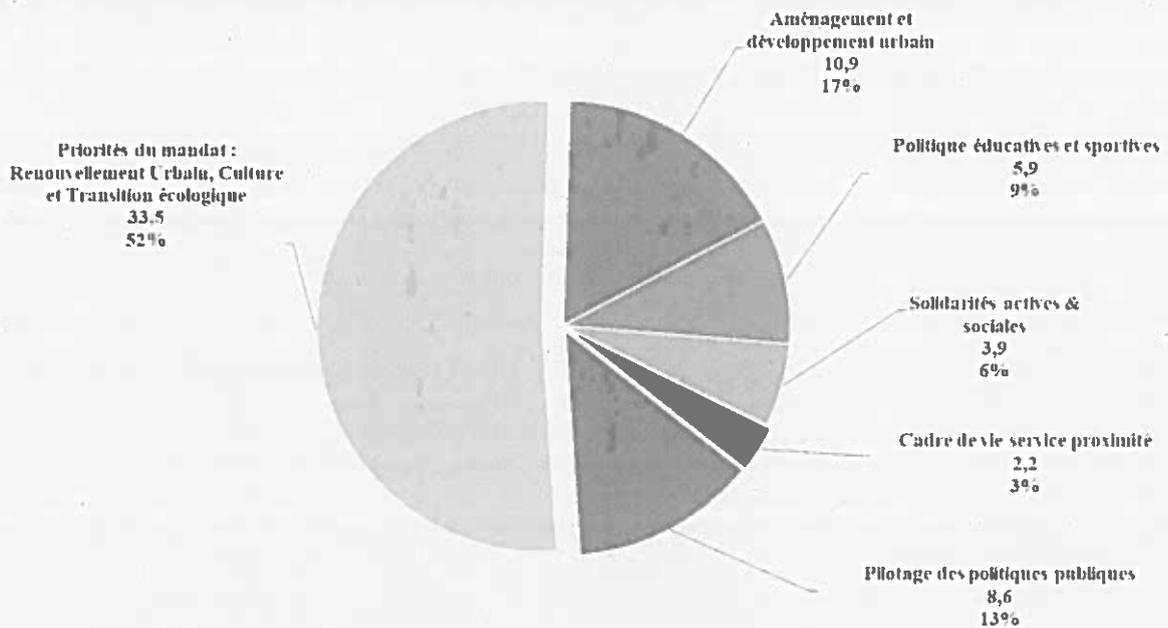
**Enfin, la transition écologique irrigue massivement l'ensemble de nos politiques publiques** (le Plan Vélo, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire intelligent, nature en ville, forêt urbaine, jardins familiaux...) avec 20 M€.

**Ce niveau d'investissement du BP 2021 de 65 M€** traduit ainsi la volonté de tenir les engagements pris devant les Angevins et le souci d'adapter les dépenses d'investissement de la collectivité à ses capacités de financement.

Pour mémoire, ces 65 M€ comprennent également **l'inscription de 1,5 M€ de crédits de dépenses imprévues** qui pourront être utilement et rapidement mobilisés dans ce contexte incertain que nous traversons.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2021.

► **PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE :**



► **PRÉSENTATION PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT :**

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2021 en distinguant :

- Les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- Les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

Principales opération d'investissement	Projet BP 2021
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem / Autres)	11 012 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	4 000 000
Territoire Intelligent	3 690 000
Angers Rives Vivantes	2 500 000
Plan Vélo	1 500 000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 323 000
Maison de quartier- Hauts de Saint Aubin	1 000 000
Maison de Quartier les 3 Mâts	1 000 000
Budget Participatif	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	1 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	953 000
Acquisition de terrains	936 488
Autres stades (Arceau, Bertin, Frémur, Lac de Maine, Nauleau, ...)	880 000
Edifices Culturels	650 000
Subvention ALREST - Cuisine centrale	640 000
Groupe Scolaire Dacier	600 000
Parc des expositions	440 000
Patrimoine remarquable	360 000
Théâtres	349 200
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	300 000
Plan d'urgence	300 000
Cimetière - Locaux	300 000
Informatisation des écoles	250 000
Nouvelle SMAC - Scène Musique Actuelle (Chabada 2)	50 000
Muséum	30 000
<b>Sous Total</b>	<b>36 464 688</b>

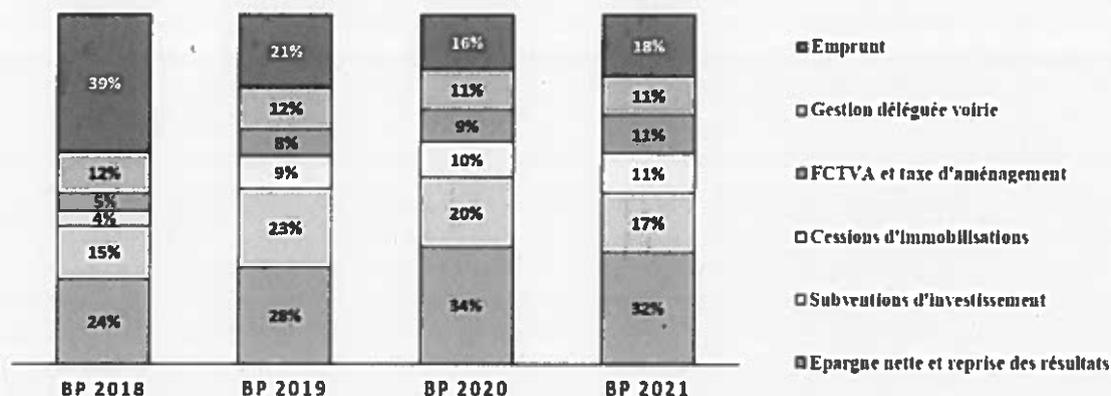
Principales opération Pilote mutualisé des politiques publiques	Projet BP 2021
Entretien et réparation des bâtiments	9 193 500
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000
Refacturations DSIN	1 248 500
Dépenses imprévues	1 497 000
<b>Total général des opérations présentées</b>	<b>20 560 400</b>

<b>Total des crédits présentés</b>	<b>57 025 088</b>
<b>Total des crédits projetés en 2021</b>	<b>65 017 588</b>
<b>% sur total des crédits 2021 projetés</b>	<b>88%</b>

Au final, ces opérations représentent près de 57 M€ d'inscriptions budgétaires 2021 soit 88 % des 65 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

## ■ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Conformément à notre stratégie d'endettement, la structure de financement de ce BP 2021 présente un recours à l'emprunt stable à seulement 18% (après 39% en 2018, 21% en 2019) grâce au renforcement régulier et significatif de notre autofinancement.



Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- Dotations et autres (dont FCTVA) : 7,1 M€ contre 6,5 M€ au BP 2020,
- Les subventions d'investissement et autres : 11,1 M€ contre 14 M€ au BP 2020,
- Cessions d'immobilisations : 7,3 M€ contre 7,1 M€ au BP 2020,
- La gestion déléguée de la voirie : 7,2 M€ contre 8,1 M€ au BP 2020,
- L'épargne nette et la reprise des résultats : 20,8 M€ contre 23,7 M€ au BP 2020.

### ► FCTVA ET AUTRES : 7,1 M€

Le fonds de compensation de la TVA devrait passer à 6,7 M€ en 2021. La finalisation des déclarations de FCTVA prévue, après le vote du CA 2020, pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé.

Pour information, de nombreuses écritures comptables ont été réalisées depuis 2017 pour permettre l'intégration à notre patrimoine des ouvrages (voirie ou équipements publics) remis par notre aménageur. Ces opérations comptables amélioreront la qualité de l'inventaire et permettront l'éligibilité de certaines dépenses au FCTVA.

### ► SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 11,1 M€

Les subventions d'investissement passent de 9,2 M€ à 9,8 M€. Nous attendons en 2021 des subventions versées notamment par l'ANRU, ALM, l'Etat, la Région pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation.

En M€	BP 2021	Origine de la subvention
Projets renouvellement urbain (Groupe scolaire P/M Curie, Gymnase Europe)	4,3	ANRU, FEDER
Patinoire	1,6	Région
Projets Dotation Soutien à l'Investissement Local	1,3	Etat
Parc des expositions	0,5	Région
Autres projets	2,1	Région, Etat, Département, FEDER
Total	9,8	

Les 1,3 M€ de recettes restant sur ce poste budgétaire concernent les remboursements d'avance de trésorerie dans le cadre des concessions d'aménagement.

### ► CESSIONS : 7,3 M€

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 7,1 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier et /ou de biens appartenant à la Ville.

### ► REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2020

Les résultats 2020 seront repris définitivement après vote du CA 2020. **Le résultat global de clôture 2020 (hors budget boucle optique angevine) sera d'au moins 10 M€ (contre 10,4 M€ au BP 2020).** Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2021.

## III - PAS D'AUGMENTATION DE LA DETTE EN 2021

Les investissements 2021 seront financés par des ressources propres à plus de 82 %. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt sera **au maximum de 11,4 M€ et il n'y aura donc aucune progression de l'encours de dette (11,4 M€ de nouveaux emprunts – 11,4 M€ de remboursement de capital).**

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous anticipons une stabilité des taux longs en 2021.

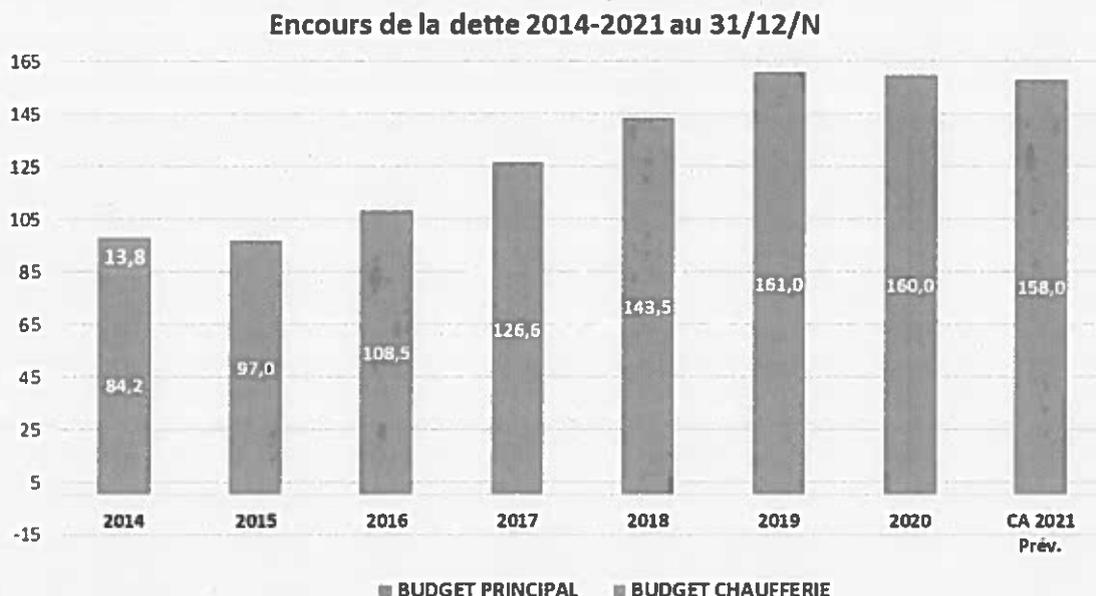
### ► LES ANNUITÉS D'EMPRUNT

Notre estimation des annuités 2021 d'environ 13,4 M€ se base sur un prêt maximum de 11,4 M€ sur 20 ans au taux de 1 % (mobilisé au 1<sup>er</sup> juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice.

## ► ENCOURS DE DETTE : ÉVOLUTION DEPUIS 2014

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations sur cette partie dette sont plus synthétiques.



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

## ► CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT PRÉVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

**Notre capacité de désendettement se stabilise pour se situer autour de 5,4 ans du fait d'une légère baisse de notre épargne brute entre le BP 2020 et ce BP 2021. Ce ratio financier prévisionnel pour 2021 reste très satisfaisant et très loin des 12 ans préconisés par l'Etat.**

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5	126,6	143,5	161,0	160,0
Épargne brute en M€ (hors cessions)	10,4	14,6	16,5	20,4	24,3	22,2
Capacité désendettement en nombre d'années (hors cessions)	9,3	7,4	7,7	7,0	6,6	7,2
Capacité désendettement en nombre d'années (avec cessions)	5,0	4,0	6,2	5,1	5,1	5,4

## BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (en k€) sont stables par rapport au BP 2020. Le budget annexe devrait en 2021 poursuivre la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	141	191
Investissement	66	16
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>207</b>

### ► REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2021

Les résultats 2020 seront repris définitivement après vote du CA 2020. Le résultat global de clôture 2020 de ce budget annexe est d'environ -90 k€.

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 mars 2021,

### DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2021 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires.

Approuve l'attribution des subventions prévues sur l'annexe B1.7 de la maquette budgétaire et approuve les modalités de versement mensuel à compter du mois d'avril de 1 058 444,44 € pour la subvention du CCAS.

Le Conseil municipal adopte le Budget principal à la majorité.

Contre : Yves AUREGAN, Silvia CAMARA-TOMBINI, Bruno GOUA, Stéphane LE FLOCH, Elsa RICHARD, Arash SAEIDI, Claire SCHWEITZER, Céline VERON, Marielle HAMARD, Sophie FOUCHER-MAILLARD.

Le Conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité le Budget annexe sur la Boucle Optique Angevine.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

